

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 537 Vœu en soutien aux accords de paix en Colombie

Le Conseil de Paris,

Considérant les centaines de milliers de morts, les dizaines de milliers de disparus et les millions de personnes déplacées du fait du conflit armé qui a débuté en 1964 en Colombie ;

Considérant le troisième anniversaire de la signature de l'accord de paix dans le pays, signé le 26 septembre 2016 à Carthagène ;

Considérant le premier anniversaire de la mise en place de la Commission de la Vérité ;

Considérant la reprise d'altercations violentes entre diverses factions ;

Considérant le nombre croissant d'attaques et d'assassinats de défenseurs des droits humains et de leaders sociaux ;

Considérant les alertes répétées de l'ONU, de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et de nombreuses ONG à ce sujet ;

Considérant que cet accord de paix est plus fragile que jamais ,

Considérant l'attachement de la Ville de Paris aux droits humains et à la paix ;

Considérant le soutien de la Ville de Paris aux défenseurs des droits humains ;

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le vœu que :

- La Ville de Paris demande la protection des défenseurs des droits humains et des leaders sociaux;
- Soutient l'accord de paix en Colombie ;
- Appelle toutes les parties prenantes à le respecter.